

MAEC / De nouvelles mesures ouvertes à la contractualisation en 2016 et 2017

Notre site a bénéficié d'une phase de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) en 2012 et 2013. Place aujourd'hui à une deuxième phase avec les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour 2016 et 2017. Explications en détails et présentation des mesures ci-dessous.



Quelques statistiques sur les précédentes MAEt

Souvenez-vous, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise a proposé des MAEt en 2012 et 2013, consciente du rôle de l'agriculture sur son territoire. En effet, l'agriculture est une activité primordiale sur le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère : c'est la première activité économique en termes de surface (9 190,92 hectares) mais aussi d'emploi sur ce site. L'agriculture emploie près

d'1/5^e des actifs, soit 11 fois plus que sur le plan national !

Ces MAEt avaient été largement plébiscitées puisque **51 exploitants s'étaient engagés dans la démarche avec plus de 1000 hectares de surfaces**. Un bilan plus que satisfaisant.

Cependant, avec la modification de la Politique Agricole Commune (PAC) en 2015, ces MAEt ont malheureusement dû prendre fin prématurément, avant la clôture

des 5 années d'engagements initialement prévues.

Après les MAEt, place aux MAEC

Afin de poursuivre cet accompagnement envers les agriculteurs des Gorges de la Truyère, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise a déposé, le 19 novembre 2015, un dossier de candidature pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) au titre de la campagne 2016 (démarche qui remplace donc désormais les MAEt). La Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) s'est réunie le 9 décembre 2015 et a émis un avis favorable. Le territoire des Gorges de la Truyère sera donc ouvert à la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour une durée de deux ans (2016 et 2017).

Quelles mesures ?

Pour répondre aux objectifs du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, **12 MAEC** sont proposées aux exploitants agricoles de ce territoire.⁽¹⁾

Les mesures proposées viseront essentiellement à :

- ▷ préserver les surfaces pastorales et les surfaces toujours en herbe (47,15 €/ha à 66,01 €/ha),
- ▷ respecter un retard de fauche au 28 juin (223 €/ha),
- ▷ maintenir l'ouverture des parcours et landes de pente (132,70 €/ha à 322,20 €/ha),
- ▷ ne pas fertiliser les zones humides ou les prairies en bord de cours d'eau (65,17 €/ha à 140,61 €/ha),
- ▷ entretenir les éléments fixes du paysage (arbres, haies, ripisylves, mares : de 0,85 €/ml à 104 €/mare).

⁽¹⁾ L'enveloppe financière attribuée pour notre territoire n'est pas encore connue et nous sera communiquée prochainement. Des réunions d'informations sur ces MAEC auront lieu dans le 1^{er} semestre 2016.

CAMPAGNOL TERRESTRE / Poursuite des actions engagées dans la lutte

Désormais, la lutte contre le campagnol terrestre est devenue obligatoire. Une trentaine de pièges *Top Cat* peuvent toujours être prêtés gratuitement...

La méthode du piégeage

Depuis 2013, des formations au piégeage du campagnol terrestre sont organisées tous les ans dans les communes du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère. Les prochaines réunions seront organisées au printemps ou à l'automne 2016.

Pour faciliter l'accès à cette nouvelle technique de piégeage, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'une trentaine de pièges *Top Cat* qu'elle prête gratuitement (par le biais d'une convention) aux exploitants agricoles, aux communes ou aux particuliers ayant au moins une parcelle dans le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère. Ces pièges sont très résistants et très faciles d'utilisation. D'ailleurs, pour ceux qui choisiraient la méthode de piégeage avec le *Top Cat*, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise

a mis en ligne une vidéo de démonstration du fonctionnement du piège *Top Cat* que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=l2QyHWWMLQM>



Un arrêté préfectoral obligeant la lutte contre le campagnol

Suite aux périodes de pullulation de campagnols que subit notre Département, le Préfet du Cantal a décidé d'instaurer, par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2015, une obligation de lutte pour l'ensemble du département concernant cette espèce. Cette lutte est donc nécessaire, y compris sur les zones actuellement peu

touchées. En effet, si la présence de nuisibles y reste limitée et peut laisser croire que la lutte y est accessoire, c'est au contraire le moment où l'on peut enraye sa progression. Cet arrêté, rendant la lutte obligatoire, permet tout d'abord la prise en charge financière des moyens de lutte utilisés par les exploitants mais ouvre également la possibilité d'une indemnisation future, si le dispositif de lutte obligatoire ne parvenait pas aux résultats escomptés.



ZOOM SUR / La Rosalie...

Peut-être connaissez-vous le vélocipède mais qu'en est-il de l'insecte ? Ouvrez l'oeil ! Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère pourrait très bien abriter cette espèce protégée au vu des nombreuses forêts de hêtre qu'elle contient...

La répartition de la Rosalie des Alpes sur le territoire français est encore peu connue des entomologistes. Dans le Massif Central, l'insecte est assez répandu mais de façon sporadique. On le trouve essentiellement dans les zones Cévenoles et les Gorges de la Rhue (seule station connue du Cantal). Et pourtant, la Rosalie des Alpes est peut-être



l'un des plus beaux insectes de France. Elle ne passe pas inaperçue avec sa coloration bleue veloutée et sa grande taille (15 à 40 mm).

Elle affectionne particulièrement les forêts de hêtre mais elle utilise également les peuplements de bord de cours d'eau (frêne têtard, aulne...). La femelle vient pondre sur du bois fraîchement coupé, des chablis, des arbres mûres blessés ou de vieilles grumes bien exposés au soleil. La ponte a lieu principalement en juillet, période où l'on a donc le plus de chance d'observer les adultes.

La vie de l'adulte est très brève et dure en général quelques semaines (10 jours environ) alors que le stade larvaire s'étale sur 2 à 3 ans.

NOUVEAU SITE / Le Pays de Pierrefort-Neuvéglise porte le premier site Natura 2000 linéaire d'Auvergne

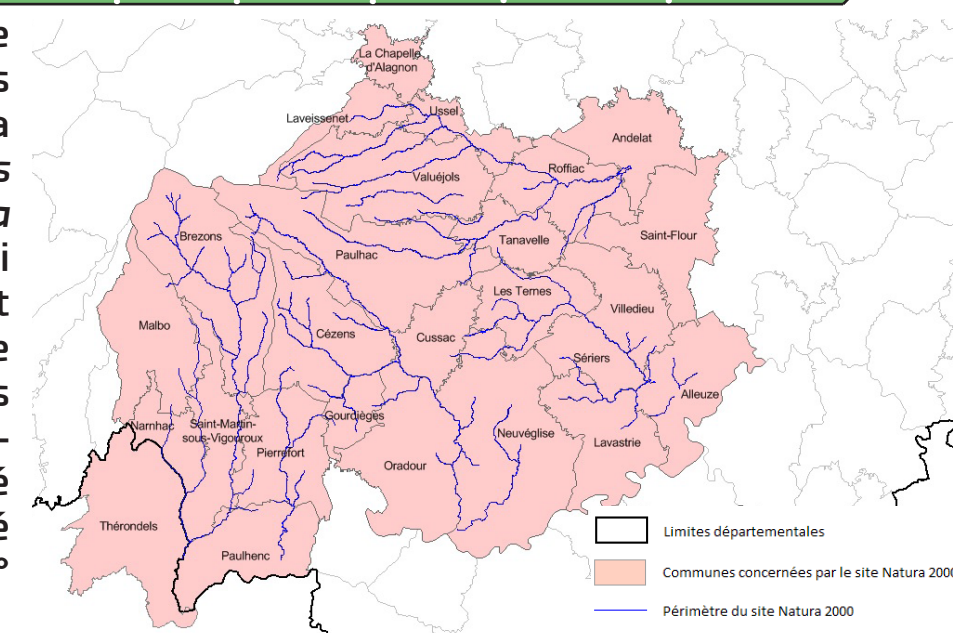
2011 Site linéaire régional : scission en bassin versant	2013 Animation locale par la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise pour adapter le Document d'objectifs (DocOb) régional au contexte local	10 janvier 2014 Validation du périmètre	29 mai 2015 Validation du DocOb	du 12 juin au 3 juillet 2015 Période de consultation du public	9 juillet 2015 Arrêté préfectoral portant approbation du DocOb	30 juillet 2015 Signature des conventions de transfert	Septembre 2015 Lancement de l'animation par la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise
--	--	---	---	--	--	--	--

Le 9 juillet 2015, le Document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000 « Affluents rive droite de la Truyère amont », qui concerne notamment la préservation de l'écrevisse à pattes blanches dans le Sud-Est du Cantal, a été officiellement approuvé par arrêté préfectoral (n° 2015-103).

Il s'agit du premier site Natura 2000 linéaire dans la région Auvergne à devenir opérationnel, démontrant que la concertation menée sur ce site a porté ses fruits. Ce site est présidé par Louis Galtier, Président de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise et Maire de Pierrefort, qui a été élu à l'unanimité à l'issue d'un Comité de pilotage (CoPil) le 29 mai 2015 à la salle des associations de Valuélols. Le CoPil a permis également d'élire à l'unanimité la structure porteuse du site : la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise.

Un document d'objectifs pour quoi faire ?

Ce site englobe 25 communes cantaliennes et 1 commune aveyronnaise. Il se situe dans la



partie Sud-est du Cantal, en rive droite de la Truyère. Son intérêt sera de **mettre en œuvre des actions spécifiques de préservation et de gestion des habitats naturels**, telles que la restauration de ripisylves, la limitation de l'impact des usagers sur les cours d'eau (piétinement, traversées, passages à guet, etc.) et la lutte contre les espèces indésirables (écrevisses d'origine américaine, renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya...). Le site prévoit également un **suivi des espèces d'intérêts communautaires ciblées**, dont l'écrevisse à pattes blanches mais aussi le chabot, la lamproie de Planer et la loutre d'Europe.

Place bientôt aux actions de terrain

La première action qui verra le jour

en 2016 est le lancement d'une cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du périmètre du site (soit 2198 ha et 318,29 km de cours d'eau). Ceci permettra de déterminer l'état de conservation des habitats de ce territoire et d'engager des premières étapes de travaux de restauration (berges, ripisylves...). C'est le *Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne* qui aura la charge de la réalisation de cette cartographie. L'année 2016 sera également réservée à la définition avec plusieurs partenaires des protocoles d'inventaires de terrain qui devraient être lancés dès l'été 2016 pour permettre un premier recensement des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin.



EN TABLEAU / Prévisionnel des actions du site en 2016 par ordre de priorité

Code Mesure	Niveau de priorité	Libellé de la mesure	Année 2016	Jours
ANIMATION (AN)				
AN01	+++	Animer, gérer administrativement et coordonner la mise en oeuvre du DocOb	Mise en oeuvre du Docob	20
GESTION DES HABITATS (GH)				
GEH01	+++	Entretien et restauration des arbres et de la végétation naturellement présents au bord du cours d'eau	Effectuer un diagnostic de l'ensemble des cours d'eau pour cartographier la ripisylve manquante	10
GEH02	+	Maintien, ou restauration de la dynamique naturelle du cours d'eau	Identifier les ouvrages devant faire l'objet de travaux	1
GEH03	+++	Limiter l'impact du pâturage en bordure de cours d'eau	Identifier les secteurs de berges devant faire l'objet d'une mise en défens	10
GEH04	++	Limiter l'impact des usagers sur les cours d'eau, notamment lors de la traversée de rivières	Effectuer un diagnostic de l'ensemble des cours d'eau pour identifier ces secteurs	5
GEH05	+	Favoriser la restauration des haies	Inventaire des haies nécessitant des travaux de restauration	1
GEH06	+++	Limiter les apports de fertilisants pour préserver les espèces aquatiques et lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau	Information auprès des agriculteurs notamment via les mesures proposées dans un PAEC	8
GEH07	++	Restaurer et entretenir les zones humides du site	Identification des zones humides en mauvais état de conservation	5
GEH08	+++	Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls les enjeux communautaires du site.	Effectuer un diagnostic pour cibler les berges devant faire l'objet de cette mesure	10
SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES (SC)				
SC01	+++	Améliorer et compléter les inventaires des espèces animales d'intérêt communautaire	Identification des espèces ciblées et des secteurs à prospecter. Définition des protocoles	10
SC02	+++	Améliorer et compléter les inventaires des habitats naturels d'intérêt communautaire	Définition du protocole	10
SC03	+++	Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des espèces aquatiques d'intérêt communautaire et des peuplements piscicoles	Elaboration d'un protocole de suivi	10
SC04	++	Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des habitats naturels d'intérêt communautaire	Elaboration d'un protocole de suivi habitats d'intérêt communautaire	5
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION (CS)				
CS01	++	Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site	- Création d'un groupe de travail pour l'élaboration de panneaux d'informations. - Réalisation de fiches de bonnes pratiques. - Organisations de réunions d'informations.	5
CS02	++	Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site (lettre Natura 2000)	Création et diffusion d'une lettre Natura 2000	5
TOTAL				115

Légende : +++ Action prioritaire ++ Action secondaire + Action tertiaire

Carnet de terrain

SÉMINAIRE / Le séminaire Natura 2000 en visite dans le Sud-est du Cantal



Natura 2000 en Auvergne, c'est un réseau de 94 sites et plus de 390 000 ha (soit 15 % du territoire de la région). Mais Natura 2000 en Auvergne, c'est aussi un réseau d'acteurs qui, au quotidien, animent et font vivre ces sites exceptionnels et veillent au maintien de leurs richesses naturelles.

Dans le cadre du pilotage régional de la politique Natura 2000, la DREAL Auvergne veut fédérer et coordonner ce réseau d'acteurs et faciliter le partage d'expériences. Dans cet esprit elle a organisé son séminaire annuel d'échanges les 10 et 11 septembre 2015.

Au programme lors de ce séminaire : la découverte de la partie Sud-Est du département du Cantal. En ce qui concerne nos deux sites, les participants sont d'abord partis à la découverte de la gestion forestière et la préservation des rapaces forestiers. À Terre Mouillade, sur la commune d'Alleuze, David Puyraimond (gestionnaire forestier) a expliqué que malgré la présence d'un couple de Circaète Jean-le-Blanc sur la propriété, le bois peut quand même être exploité, tout en respectant certaines conditions afin de ne pas déranger ces rapaces durant leur période de nidification.

Les participants se sont ensuite rendus sur les berges du ruisseau de Liozargues. Jacques Chaliel, représentant la Fédération de Pêche du Cantal, a pour l'occasion fait le déplacement et a développé les enjeux de conservation de cette espèce mais aussi les menaces qui pèsent sur celle-ci, notamment la présence de l'Écrevisse de Californie (ou écrevisse signal) sur certaines portions de cours d'eau.



Les Gorges de la Truyère citées en exemple...



La DREAL Auvergne a édité en mai 2015 un recueil d'expériences sur la mise en oeuvre des actions Natura 2000 dans notre région. Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère y est cité pour deux actions :

- ▷ gestion forestière et préservation des rapaces sur une exploitation forestière de la commune de Jabrun
- ▷ formation au piégeage du campagnol terrestre et retour d'expériences d'une agricultrice ayant fait l'acquisition de pièges

Ce recueil est téléchargeable sur notre site internet Natura 2000 (voir ci-dessous).

CONTACT

Céline TALON
Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise
Maison des services
1 bis, rue du Plomb du Cantal
15230 PIERREFORT
☎ : 06 74 30 2122 - 04 71 23 23 54
@ : c.talon@paysdepierrefort.com
www : <http://gorgesdelatruyere-cantaln2000.fr>
f Facebook : Natura Truyère

Bulletin conçu et édité par : Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise. Financé par : Ministère de l'Environnement et l'Union Européenne. Directeur de la publication : Louis Galtier. Mise en page : Cédric Murez. Rédaction : Céline Talon. Crédits photographiques : © Céline Talon. Tirage : 1500 exemplaires. Imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie La Dépêche d'Auvergne (Saint-Flour).



Sites Natura 2000



Bulletin d'informations - numéro 7
février 2016

ÉDITO



Louis GALTIER
Président de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise
Maire de Pierrefort
Président du CoPil des deux sites Natura 2000

Nouveau site, nouveau format...

Vous le savez peut-être déjà : la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise s'est vu attribuer la gestion d'un nouveau site Natura 2000. Cela renforce ainsi la confiance et la crédibilité que les services de l'Etat nous accordent dans le domaine de la préservation de l'environnement. Nous sommes donc aujourd'hui animateurs de deux sites Natura 2000 : le premier depuis 2012, nommé Gorges de la Truyère, et le petit nouveau, depuis 2015, dont le nom est Affluents rive droite de la Truyère amont.

Ce nouveau site, quel est-il ? Il vise à préserver un petit crustacé, anciennement abondant dans nos cours d'eau, aujourd'hui de plus en plus rare : l'écrevisse à pattes blanches. Pour ce faire, vous le verrez dans ce tout nouveau bulletin, les missions qui seront menées viseront essentiellement à préserver ou restaurer les cours d'eau (ripisylves, berges, zones humides...) et améliorer leur état de connaissance (cartographies, inventaires, suivi de populations...).

Nos missions s'agrandissent, le bulletin suit la même ligne. Nouveau format, pages rafraîchies : vous tenez en main un support annuel qui retrace les faits marquants de ces deux sites. Deux pages sont consacrées aux actions menées sur les Gorges de la Truyère, et deux autres : celles sur les Affluents rive droite de la Truyère amont.

Espérons que ce nouveau format vous apporte entière satisfaction. Bonne lecture à tous et bonne année sur la Truyère.

SOMMAIRE

- Les actus du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère
- Nouvelles mesures ouvertes à la contractualisation avec les MAEC
- Campagnols terrestres : Les actions de lutte se poursuivent...
- Les actus du site Natura 2000 Affluents rive droite de la Truyère amont
- Un nouveau site Natura 2000 porté par le Pays de Pierrefort-Neuvéglise
- Tableau prévisionnel des actions à mener
- Carnet de terrain

Retour sur le séminaire Natura 2000 en visite dans le Sud-Est Cantal

Les Gorges de la Truyère citées en exemple

